



Cros-de-Montvert

NOTE D'INFORMATION MUNICIPALE

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Municipal de CROS- DE-MONTVERT s'est réuni le mercredi 7 juillet 2021 sous la présidence de Mme Arlette GASQUET – Maire.

Absent excusé : M. Jean François GARON

TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX : FENETRES, VOLETS ET FAÇADES.

Après avoir étudié les différents devis concernant le remplacement des menuiseries dans plusieurs bâtiments communaux : anciennes écoles, salle polyvalente, logements locatifs et multiple rural, le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise SARL Menuiserie des Monts pour un montant global des travaux s'élevant à **86 768 ,75 € H.T.**

Une subvention de 30% au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) a été accordée pour la réalisation de ces travaux.

Après avoir étudié les trois propositions concernant les travaux de ravalement de façades sur le bâtiment des anciennes écoles, le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise SAS BOURGEOIS-LACOMBE dont le montant total des travaux s'élève à **24 958,00 € H.T.**

TRAVAUX VOIRIE ET SIGNATURE DE CONVENTION AVEC CANTAL INGENIERIE ET TERRIROIRES (C.I.T.)

Depuis le 1^{er} Janvier 2021 la Communauté de Communes de la Chataigneraie Cantalienne n'intervient plus sur les travaux de la voirie communale.

Mme le Maire a sollicité l'intervention des services de Cantal Ingénierie et Territoires pour une assistance technique concernant l'entretien et la réfection des voies communales. Suite à ce désengagement, le Conseil Municipal approuve cette décision et autorise Mme le Maire à signer la convention correspondante de mission d'Assistance pour les années 2021 à 2023 pour les travaux de voirie.

L'entreprise EUROVIA a été retenue pour effectuer ces travaux.

Le Conseil Municipal décide la réfection et l'entretien des voiries suivantes :

• Voie communale du Bouissonot à Mouix :	42 499,20 € H.T.
• Voie communale de Creste :	22 038,55 € H.T.
• Village de Pénieres :	21 585,00 € H.T.
• Voie communale du Puy de la Besse :	14 935,40 € H.T.
• Voie communale via Orfeuille, Cinqualbre :	16 659,50 € H.T.
• Village du Cayrou :	25 186,00 € H.T.
• Voie communale de Perruffe :	24 768,75 € H.T.

ADRESSAGE : POINT SUR CE DOSSIER ET CHOIX DES PANNEAUX DE RUES ET DES NUMEROS DE MAISONS.

De nombreuses difficultés ont été rencontrées sur ce dossier dont la réalisation avait été confiée aux services de la Poste. A ce jour, le listing qui avait été contrôlé par la Mairie et modifié à plusieurs reprises comporte encore quelques anomalies, la poste n'ayant pas pris en charge les modifications demandées. Des attestations de modification d'adresse rédigées par la Poste et envoyées par leur service précisent le numéro et l'adresse de chaque bâtiment répertorié. Suite à des réclamations, il s'avère que certains documents reçus par les administrés comportent des erreurs notamment d'orthographe.

Les personnes n'ayant pas reçu d'attestation ou des attestations comportant des erreurs doivent prendre contact auprès du secrétariat de Mairie dans les meilleurs délais.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal différents modèles et couleur de panneaux de rues et de numéros de maisons pour finaliser la mise en place de l'adressage. Après discussion sur le choix des matériaux et des couleurs, le Conseil Municipal décide de retenir la proposition faite par l'entreprise Signaux Girod pour l'achat des numéros de maison et panneaux de rue en email couleur bordeaux avec lettres couleur écru pour un montant total de **5 809,17 € H.T.**

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT C.D.D.

Sur proposition de Mme le Maire, le Conseil Municipal accepte le renouvellement du contrat à durée déterminée de Mme Eveline Rhodes à compter du 1^{er} Septembre 2021 et pour une durée d'un an.

AVIS SUR LA REORGANISATION DE LA POSTE DE LAROQUEBROU.

Suite à un courrier de Mr. le Maire de LAROQUEBROU concernant le devenir et la réorganisation de la poste, le Conseil Municipal à l'unanimité souhaite le maintien du bureau de poste de Laroquebrou tel qu'il est actuellement avec tous les services rendus.

AVENIR DE L'ECOLE.

A la rentrée scolaire 2021-2022, les deux postes d'enseignantes sont maintenus avec un effectif prévu de 13 élèves.

PROJET D'ACHAT D'UN DETECTEUR DE METAUX.

Le Conseil Municipal décide l'achat d'un détecteur de métaux permettant la recherche de bouches à clé et de vannes et accepte le devis proposé par la Société SEWERIN d'un montant de **618,64 € T.T.C.**

DEMANDE DE CERTAINS HABITANTS DU MONTEIL :

Suite à une pétition de certains habitants du village du Monteil reçue le 14 Avril 2021 en mairie, concernant le rétablissement d'une source du village dont le captage est situé dans une propriété privée, Mme le Maire a pris contact auprès de la D.D.T. pour connaître la possibilité d'intervenir pour résoudre le problème.

Après étude des services compétents et des informations fournies, il apparaît que la commune de Cros-De-Montvert n'est pas propriétaire du terrain sur lequel naît la source alimentant cette fontaine.

Dans ces conditions, il n'est pas possible pour un maître d'ouvrage public d'intervenir en toute légalité sur des propriétés privées avec des fonds publics.

Par conséquent le conseil ne donne pas suite à cette demande.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

* Installation d'un volet roulant à la porte d'entrée d'un appartement aux écoles.

* L'Entreprise MONTIL a passé l'épareuse sur les voies communales.

Arlette GASQUET - Maire

